



Fonction publique territoriale et chômage

Par **valparaiso**, le **23/06/2015** à **11:54**

bonjour,rnrnUn agent de la fonction publique territoriale qui se met en disponibilité pour suivre un conjoint muté et qui n'obtient pas de poste dans la nouvelle région où il prend domicile, a-t-il droit à l'assurance chômage s'il est en recherche d'un nouvel emploi ?